

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N°103/2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

Berger Lejeaule

ID : 039-200090579-20251217-D_103_2025-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 83

Suppléants présents : 04

Pouvoirs : 07

Date de convocation :

11/12/2025

Date d'affichage :

19/12/2025

Votants :	94	Pour :	94	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au cinéma François TRUFFAUT de Moirans-en-Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CONTEL Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZE Thierry ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal.

Excusés ayant donné pouvoir : ANDREY Patrick à BENOIT Jérôme ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GROS DIDIER Jean-Charles à STEYAERT Frank ; HALBOURG Bertrand à PARIS Robert ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à GIROD Franck.

Excusés : BOILLETOT Jean-Marc ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; MURARO Sylvia ; NEVERS Jean-Claude ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDIERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BONIN Robert ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline.

Secrétaire de séance : Hélène MOREL-BAILLY

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte rendu des délégations du Président

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°08 du marché de travaux de construction de l'ACM de Moirans-en-Montagne visant à une simplification de la clôture initialement prévue et par conséquent des prestations non réalisées par rapport au marché initial, générant des moins-values pour un montant de 6 652,50€ HT.
- **DE CÉDER** à l'entreprise Berthier Trucks le camion Benne à Ordures Ménagères immatriculé BQ-201-YJ, pour un montant de 4 200 € TTC suite la mise en ligne infructueuse de la plateforme AgoraStore.
- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°13 du marché de travaux de construction de l'ACM de Moirans-en-Montagne visant à intégrer des modifications mineures de travaux initialement prévus et par conséquent des prestations non réalisées par rapport au marché initial, générant des moins-values pour un montant de 200,26€ HT.
- **DE SOLICITER**, pour le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune de La Chailleuse, une subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 382 761€, au titre du programme Territoire en Action,
- **DE RÉALISER** au titre de l'exercice 2025 une provision budgétaire à hauteur de :
 - 19 546,00 € pour la dette sur les loyers imputée sur le budget Annexe Uxelles (un mandat sera émis au compte 6817)
 - 2 136,44 € pour la dette de frais de collecte des Ordures Ménagères 2013 imputée sur le budget Principal (un mandat sera émis au compte 6817)
- **DE SOUSCRIRE** auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté un contrat de prêt d'un montant de 1 300 000 € pour le budget assainissement dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : 1 300 000 €
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Taux fixe : 3,52%
 - Montant total des intérêts : 463 320 €
 - Mode d'amortissement : Echéance dégressive, amortissement en capital constant
 - Montant de l'amortissement en capital constant : 16 250 €
 - Montant des frais de dossier : 1 300 €
 - Périodicité retenue : Trimestrielle
 - Indemnité de remboursement anticipé : Indemnité actuarielle non plafonnée

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 960 € de Terre d'Emeraude Communauté au bénéfice de l'association Oulham Compagnie des Arts Farouches pour la mise en place de projets pédagogiques d'éducation à l'environnement à l'école de Val-Suran.
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une contribution financière d'un montant total de 2 131,20 € de Terre d'Emeraude Communauté au bénéfice de Julien ARBEZ pour la réalisation d'interventions au titre du projet « Repor'Terre » dans les écoles de Clairvaux-les-Lacs et de Pont-de-Poitte.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de financement entre Terre d'Émeraude Communauté et la CAF du Jura relative à la subvention de soutien aux formations BAFA/BAFD prévoyant notamment le financement supplémentaire.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'habilitation informatique « Structures » concernant la mise en ligne sur le site Monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site suite au recrutement d'une nouvelle directrice à la crèche de Poids-de-Fiole.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 10 décembre 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

L. Lillequin
 Le Président

